

Taxe municipale

Petit rappel amical pour vous dire que le 30 ou 31 juin de chaque année est le dernier jour pour payer la taxe municipale des véhicules. À partir du 1 juillet elle pourra être sanctionnée par la Patrulla Caminera (Police routière nationale) amande de G.75387135

La taxe pour le permis de conduire (vignette) doit aussi être payée maximum le 31 juin Elle n'est contrôlée que par Police Municipale de Transito (PMT), (ne peux pas être sanctionné par une autre police que la police municipale de t'on village)donc si vous voulez éviter les longues files d'attente, vous pouvez attendre encore un peu

Le plus important, c'est vraiment de régler la taxe municipale avant lundi soir pour éviter les soucis

Je rappelle que mardis le sport national de la police sera de vous arrêter pour voir si c'est fait et bien sûr ? vous amendée

Ps les extincteurs doit aussi être chargé tout les ans a la date échéance

Révision #5

Créé 2025-06-29 01:48:13 UTC par Le Chef Cédric

Mis à jour 2025-10-14 02:13:59 UTC par Admin